

Newsletter N° 17 du 05 janvier 2019

Il s'agit d'une Lettre Ouverte envoyée à M. le DG. de la DGAL avec copie à M.le DG de l'ANSES, suite à la réponse du second au premier en suite à sa saisine par la DGAL compte tenu de l'arrêté devenu obsolète du 21.07.2010 ayant trait à la lutte contre le CRP: Charançon Rouge du Palmier..

Le rapport de l'ANSES daté du 26.10.2018 est sur leur site

<https://www.anses.fr/fr/system/files/SANTVEG2017SA0137Ra.pdf>

Lorsque des dispositions finales auront été publiées par les autorités compétentes, à son habitude, l'association fera part de son avis et de ses recommandations strictement à ses adhérents par article dans sa revue et/ou dans la partie qui leur est réservée sur son site. Cela ne sera qu'après le 11.02.2019 date à laquelle nous serons à la réunion de concertation organisée par la DGAL en son siège à Paris "